

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-785214

165935

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

Actif

Pensionné(e)

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Société :

Autre :

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/03/23	CS	30	1923,50	INP : 09112888888888888888
28/03				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE Dr RAHIM Mouloud Casablanca 98, Pam Sidi Maakoul Casablanca Tel : 05 22 97 27 54	27-03-2023	1923,50

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
HOUDRAR KHADIJA Kinésithérapeute - Physiothérapeute Résidence Massa 20, N°23 Idil Naârouf - Casablanca Té : 05 22 58 17 35	29/03/23	AM18				3000,00
	16/08/23	AM18				2250,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				Coefficient des travaux <input type="text"/>
				Montants des soins <input type="text"/>
				Début d'exécution <input type="text"/>
				Fin d'exécution <input type="text"/>
				Coefficient des travaux <input type="text"/>
				Montants des soins <input type="text"/>
				Date du devis <input type="text"/>
				Date de l'exécution <input type="text"/>

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	35533411
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Naila MIDAFI
Neurologue

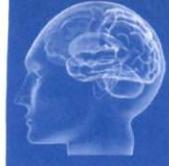
Spécialiste des maladies du cerveau,
de la moelle épinière, du nerf et du muscle
Spécialiste des troubles du sommeil

Adulte et enfant

(Epilepsie, Migraine, Vertige, Accidents vasculaires
cérébraux, maladie d'alzheimer, Maladie de parkinson,
Sclérose en plaques, Myopathies, Neuropathies)

Explorations Electroneurophysiologiques

Electroencéphalogramme (EEG)
Electroneuromyogramme (EMG)



الدكتورة نائلة ميدافي

أخصائية في أمراض الدماغ والجهاز العصبي

أخصائية في اضطرابات النوم

الكبار والأطفال

(أمراض الصرع، آلام الرأس، الدوخة، جلطة الدماغ)

مرض الزهيمر، مرض باركينسون، مرض التصلب

المتعدد، أمراض الأعصاب والعضلات)

التخطيط الكهربائي للدماغ (الشبكة)

التخطيط الكهربائي للأعصاب والعضلات

Casablanca, le :

27.03.2023

Pharmacie Ibtisseme
Hav Ram N° 98 - Sidi Maârouf
Ouled Haddou - Casablanca
Tél : 051 27 54

Mme SAMI Bahija

298,00 x 2
1 MADOPAR 250

1/2 comprimé à 8h - 12h - 16h- 20h pendant 3 mois
A prendre 1h avant le repas

294,00 x 3
2 SIFROL 0,52 mg cp LP : Plq/3x10

1 Cp le matin pendant 3 mois

148,50 x 3
3 SIFROL 0,26 mg cp LP : Plq/3x10

1 Cp matin pendant 3 mois

Pharmacie Ibtisseme
Hav Ram N° 98 - Sidi Maârouf
Ouled Haddou - Casablanca
Tél : 051 27 54

Ref: 0522 86 56 04 - GSM : 0661 71 09 33 - WhatsApp : 06 69 73 56 40 - E-mail : nmidafi@gmail.com

Sur Rendez-vous

مجمع المعرج : ملتقى شارع أنوال و شارع عبد المؤمن، الطابق الثاني، رقم 26 ، الدار البيضاء

Al Miaraj Center : Angle Bd. Anoual et Bd Abdelmoumen, 2^{me} Etage, N°26 - Casablanca

Station Tramway Abdelmoumen (ligne 1) / Station Tramway Anoual (ligne 2)

Tél : 0522 86 56 04 - GSM : 0661 71 09 33 - WhatsApp : 06 69 73 56 40 - E-mail : nmidafi@gmail.com

Distribué par Roche S.A.

Bd. Sidi Med Ben Abdellah

Ivoire 05, Casablanca Maroc

MADOPAR 200/50-100 comprimés

P.P.V. : 298,00 DH



6 118001 050697

Distribué par Roche S.A.

Bd. Sidi Med Ben Abdellah

Ivoire 05, Casablanca Maroc

MADOPAR 200/50-100 comprimés

P.P.V. : 298,00 DH



6 118001 050697

6 118001 040575

SIFROL 0,26 mg
(Pramipexole)

Comprimé à libération prolongée
Boîte de 30

PPV : 148 DH 50

BOTTU S.A.

300203-02

BOTTU S.A. Boîte de 30 PPV : 294 DH 00

Comprimé à libération prolongée

Boîte de 30 PPV : 294 DH 00

300205-02

300205-02

300205-02

6 118001 040575

SIFROL 0,26 mg
(Pramipexole)

Comprimé à libération prolongée

Boîte de 30 PPV : 148 DH 50

BOTTU S.A.

300203-02

BOTTU S.A. Boîte de 30 PPV : 294 DH 00

Comprimé à libération prolongée

Boîte de 30 PPV : 294 DH 00

300205-02

300205-02

300205-02

6 118001 040575

SIFROL 0,26 mg
(Pramipexole)

Comprimé à libération prolongée

Boîte de 30 PPV : 148 DH 50

BOTTU S.A.

300203-02

20-502006

PARA DU BONHEUR

CENTRE EL FADILA DE KINESITHERAPIE

16 / 06 / 2023

FACTURE n° 71 / 2023

NOM : SAMI
PRENOM : BAHIJA
DIAGNOSTIC : Maladie de PARKINSON.
MEDECIN TRAITANT : Dr NAILA MIDAFI
DESIGNATION DE PRESTATION : Rééducation fonctionnelle.

NOMBRE DE SEANCES	PRIX UNITAIRE	TOTAL TTC
15	150,00	2250,00

Arrêtée la présente facture à la somme de deux mille deux cent cinquante dirhams.

BOUDAR KHADIJA
Kinesithérapeute - Physiothérapeute
Rue 60, n 25 Résidence Massa "I"
Sidi Maarouf - Casablanca
Tél : 05 22 58 17 35

PARA DU BONHEUR
Rés Massa 1 Rue 60 N°25
Sidi Maarouf- Casablanca
0522 581 735

PARA DU BONHEUR

CENTRE EL FADILA DE KINESITHERAPIE

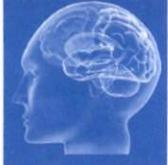
29 / 03 /2023

DEVIS n° 13 / 2023

VINGT séances de rééducation fonctionnelle suite à une maladie de PARKINSON; prescrites pour Mme SAMI BAHIJA ; sur l'ordonnance du Dr N.MIDAFI; au prix de trois mille dirhams, 3000 DH, à raison de 150 DH par Séance.

PARA DU BONHEUR
Rés Massa 1 Rue 60 N°25
Sidi Maarouf- Casablanca
022 581 735

EL FADILA KHADIJA
Kiné - Physiothérapeute
Rue 60, N°25 Résidence Massa "I"
Sidi Maarouf - Casablanca
Tél : 05 22 58 17 35



27 Mars 2023

Casablanca, le :

Cher confrère,

Permettez moi de vous adresser Madame SAMI Bahija

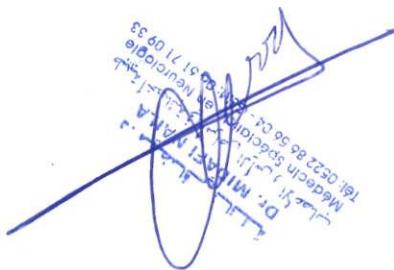
âgé (e) de 44 ans , suivi (e) pour parkinson

Je vous le confie pour rééducation parkinsonienne avec étirement

travail des postures et de la marche et du freezing

20 séances

Cordialement



Sur Rendez-vous

مجمع المراج : ملتقي شارع أنوال و شارع عبد المؤمن، الطابق الثاني، رقم 26 ، الدار البيضاء

Al Miaraj Center : Angle Bd. Anoual et Bd Abdelmoumen, 2^{ème} Etage, N°26 - Casablanca

Station Tramway Abdelmoumen (ligne 1) / Station Tramway Anoual (ligne 2)

Tél : 0522 86 56 04 - GSM : 0661 71 09 33 - Whatsapp : 06 69 73 56 40 - E-mail : nmidafi@gmail.com

مركز الفضيلة للتزوييف الطبي

CENTRE EL FADILA
DE KINESITHERAPIE



BOUDRAR Khadija

Kinesithérapeute et physiothérapeute

- Rééducation fonctionnelle
 - Traumatologique
 - Neurologique
 - Pédiatrique
 - Gynécologique
 - Respiratoire
 - Rhumatologique
 - Vertébrale
- Thérapie manuelle
- Physiothérapie
- Massage relaxant
- Drainage lymphatique manuelle
- Auriculothérapie
- Rééducation à domicile

Rue 60, N°23, Résidence massa I
Sidi Maârouf, Casablanca
Tél.: 05 22 58 17 35
GSM : 06 61 55 98 06

Nom : *SAMI*

Prénom : *Khadija*

	Jour	Date	Heure	Règlement
1	Vendredi	28/04	9 h	150,00
2	Mardi	02/05	9 h	150,00
3	Vendredi	05/05	9 h	150,00
4	Mardi	09/05	9 h	150,00
5	Vendredi	12/05	9 h	150,00
6	Mardi	16/05	9 h	150,00
7	Vendredi	29/05	9 h	150,00
8	Mardi	23/05	9 h	150,00
9	Vendredi	26/05	9 h	150,00
10	Mardi	30/05	9 h	150,00
11	Vendredi	03/06	9 h	150,00
12	Mardi	06/06	9 h	150,00
13	Vendredi	09/06	9 h	150,00
14	Mardi	13/06	9 h	150,00
15	Vendredi	16/06	9 h	150,00

	Jour	Date	Heure	Règlement
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				

PARA
 RÉS M-
 Sidi Ma
 05/06/2017
 252581735
 CONHECER
 Casablanca